

Mardi 29 Septembre 2015 - n°56

Congrès de Villes de France - 1er et 2 octobre 2015 - Bourg-en-Bresse : Les villes, forces vives des territoires
Economie - Dépénalisation du stationnement : le Gouvernement devrait renvoyer à l'après 2017
Enseignement supérieur - 40 propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur

Economie - Un point sur la GEMAPI et ses principaux décrets d'application

Economie - Résultats du premier appel à projet URBACT III

Habitat - Les rencontres chercheurs-acteurs de l'habitat

CONGRÈS DE VILLES DE FRANCE

1er et 2 octobre 2015 - Bourg-en-Bresse : Les villes, forces vives des territoires

Villes de France réunira son Congrès annuel jeudi 1er et vendredi 2 octobre 2015 à Bourg-en-Bresse, sur le thème « **Les villes, forces vives des territoires** ».

 CONGRÈS DE VILLES DE FRANCE
JEUDI 1^{ER} & VENDREDI 2 OCTOBRE 2015
Les villes, forces vives des territoires



Mise en œuvre de la réforme territoriale, baisse des dotations, mais aussi accueil des réfugiés, scolarisation des enfants, hausse des dépenses sociales, sauvegarde des services publics... Les maires des villes de plus de 15 000 habitants et les présidents de leurs intercommunalités sont en première ligne

pour résoudre ces difficiles équations.

De très nombreux maires, élus et décideurs économiques de tout le pays seront présents. Les débats porteront sur les conséquences de la réforme territoriale, les contraintes financières - réforme de la DGF, menaces sur l'investissement public et dépenses de fonctionnement. La question de l'évolution des statuts et des rémunérations sera également abordée.

Parmi les personnalités attendues : Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, présidente de Villes de France, Jean-François Debat, président délégué de Villes de France, maire de Bourg-en-Bresse, Jean-Jack Queyranne, président du conseil régional de Rhône-Alpes, Damien Abad, président du Conseil départemental de l'Ain, Marie-Caroline Bonnet-Galzy, Commissaire générale à l'égalité des territoires, Philippe Dallier, sénateur de Seine-Saint-Denis, secrétaire de la Commission des finances du sénat, un représentant de la direction générale des collectivités locales, Alain Piquet, vice-président de la Fédération Française du Bâtiment, ainsi que de nombreux élus et cadres territoriaux membres actifs de Villes de France.

[Télécharger le programme](#)

ECONOMIE



Dépénalisation du stationnement : le Gouvernement devrait renvoyer à l'après 2017

D'après une annonce du quotidien *Les Echos*, parue le jeudi 24 septembre 2015, la décision du report de la dépénalisation du stationnement devrait être prise prochainement par le Premier ministre.

Mesure inscrite depuis 2014 dans la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite Maptam), la transformation des amendes pénales liées au stationnement payant en redevance post-stationnement, perçue par les collectivités, ne devrait finalement entrer en

vigueur qu'en janvier 2018.

Cette mesure devait initialement être appliquée au 1er janvier 2016. Repoussée une première fois au 1er octobre 2016, le préfet en charge de la mission, Stéphane Rouvé, s'est vu contraint de reporter à nouveau la date de mise en œuvre de la dépénalisation. Officiellement, les dispositifs techniques nécessaires au fonctionnement de la nouvelle stratégie de recouvrement des forfaits de stationnement par les collectivités ne seraient pas encore prêts. Rappelons qu'avec ce dispositif, le montant de la redevance pouvait atteindre jusqu'à dix fois le montant d'une heure de stationnement, ce qui explique en partie l'augmentation récente du forfait horaire dans les plus grandes villes.



40 propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur

Prévue par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, articulée avec la stratégie nationale de la recherche, la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) doit être présentée par le Gouvernement aux commissions compétentes du Parlement, afin de définir les priorités de la Nation pour son enseignement supérieur.

Un comité indépendant a été installé en février 2014 par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Sophie Béjean en est la présidente et Bertrand Monthubert le rapporteur général. Composé de 25 personnalités qualifiées issues d'horizons pluriels et choisies en fonction de leurs responsabilités, de leur parcours ou de leurs travaux de recherche, le comité a mené une large concertation en consultant l'ensemble des acteurs et des parties prenantes, à l'instar de Villes de France. Un rapport d'étape, rendu public en juillet 2014, a permis d'élargir la concertation. Intitulé « Pour une société apprenante - Propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur », le rapport final a été remis en cette rentrée 2015.

À partir d'un constat des forces et faiblesses de l'enseignement supérieur

français, le rapport identifie cinq axes stratégiques :

– Construire une société apprenante et soutenir notre économie

Le rapport propose de porter à 60% d'une classe d'âge contre 42% aujourd'hui la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur d'ici à 2025 (50% en Licence et 25% en Master), et de porter à 20.000 par an le nombre de doctorats délivrés. Il préconise également l'ouverture du chantier transversal de la formation tout au long de la vie : substituer un véritable continuum à la coupure actuelle entre formation initiale et formation continue, qui ne correspond plus aux besoins des jeunes, des travailleurs et des entreprises, revoir la répartition des fonds de la formation professionnelle en fléchissant un pourcentage de la taxe d'apprentissage vers l'enseignement supérieur, avec pour cible qu'un étudiant sur 5 soit accueilli en formation continue ou professionnelle.

D'une manière générale, il s'agit de faire en sorte que les étudiants acquièrent les compétences nécessaires pour évoluer dans un monde qui change rapidement, où la complexité s'accroît, où l'utilisation des savoirs issus de la recherche est de plus en plus rapide.

– Développer la dimension européenne et l'internationalisation de l'enseignement supérieur

Le rapport propose en particulier de doubler le nombre d'étudiants étrangers accueillis à l'horizon 2025 et de développer à leur égard une véritable « culture de la bienvenue ». En sens inverse, le rapport propose de doubler les flux de mobilité « sortante », en aidant les étudiants les plus modestes via le lancement d'un grand programme de soutien sur critères sociaux.

– Favoriser une réelle accession sociale et agir pour l'inclusion

Favoriser une véritable démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur est un objectif central. Le but est de diviser par deux l'écart de diplomation entre les enfants d'ouvriers et de cadres, en agissant dès le secondaire. Le chemin passe par la réforme du processus d'orientation à l'entrée de l'enseignement supérieur, afin de garantir pour tous les bacheliers, y compris ceux issus des filières technologiques et professionnelles, un droit effectif d'accès avec des chances réelles de réussite dans une formation supérieure adaptée, en partageant la responsabilité de ce droit entre tous les acteurs publics, sous la responsabilité du recteur d'académie. En complément, le rapport préconise la création de filières et parcours adaptés et diversifiés en fonction du profil des étudiants.

– Inventer l'éducation supérieure du XXI^e siècle

Cela suppose de passer à une pédagogie active, intégrant les apports du numérique et appuyée sur la recherche, qui pourrait bénéficier d'un grand programme de recherche sur la société apprenante. La transformation du rapport du savoir dans l'ère numérique implique des évolutions importantes dans la manière d'enseigner : l'usage du numérique doit être systématisé dans les formations et l'évaluation des étudiants. C'est aussi un renforcement des activités collaboratives, favorisant le travail en équipe, et contributives, qui est proposé. Tout ceci suppose que le système devienne plus agile, et en particulier adopte la « culture du oui », pour favoriser les expérimentations et l'innovation.

– Répondre aux aspirations de la jeunesse

Il nous faut répondre au décalage entre les aspirations de la jeunesse et l'organisation de l'enseignement supérieur : mettre en place un environnement matériel qui favorise la réussite et remettre à plat les aides financières, assouplir les parcours, dynamiser la vie de campus et reconnaître l'engagement étudiant. Sur le volet financier, le rapport propose notamment de porter à 50% le pourcentage des boursiers dans l'enseignement supérieur, contre 36% aujourd'hui. Il recommande par ailleurs d'ouvrir un chantier transversal en vue d'une refonte du statut de l'étudiant, qui doit s'adapter à de nouvelles configurations : emploi étudiant, formation tout au long de la vie, reprise d'études, années préparatoires, année de césure.

Le rapport identifie également trois leviers principaux sur lesquels s'appuyer :

1– Dessiner un nouveau paysage pour l'enseignement supérieur

Il s'agit de permettre la mise en œuvre d'une stratégie réellement nationale, c'est-à-dire interministérielle, de l'enseignement supérieur, déclinée au plan local en stratégies de site portées par les regroupements d'établissements, en liaison avec les collectivités territoriales. Le rapport préconise l'installation d'un comité interministériel chargé de veiller à la cohérence globale des décisions concernant l'ensemble des formations postbaccalauréat. Le rapport souligne la nécessité de clarifier les rôles de l'État et des collectivités territoriales : « *L'enseignement supérieur, comme la recherche et l'innovation, sont des domaines majeurs pour les collectivités territoriales, qui souhaitent, à juste titre, créer une dynamique économique et urbaine autour de l'offre de formation. Départements, régions, villes moyennes et métropoles revendiquent leur « part d'université » et investissent dans des infrastructures et des services de proximité. Dans ces logiques d'acteurs multiples, où le développement de*

l'enseignement supérieur est à même de modifier les hiérarchies urbaines et les équilibres territoriaux, la cohérence de l'action publique exige une clarification des rôles et des compétences, mais aussi une coordination des stratégies nationales, territoriales et d'établissements. »

Le comité propose également que la coordination locale, y compris pour la mise en œuvre des actions financées par le programme d'investissements d'avenir (PIA), soit effectuée à titre principal via les contrats quinquennaux, qui doivent devenir l'outil principal du dialogue stratégique entre l'État et les établissements. Enfin, l'État doit construire une relation renouvelée avec l'enseignement supérieur privé.

2– Écouter et soutenir les femmes et les hommes qui y travaillent

Cela implique de mieux prendre en compte l'investissement des enseignants-chercheurs dans la formation, les nouvelles formes pédagogiques (formation initiale et continue, développement des ressources numériques et des pratiques pédagogiques associées...), de former les enseignants du supérieur, d'identifier et développer les nouveaux métiers de l'enseignement supérieur, de construire de véritables équipes pédagogiques associant enseignants-chercheurs et personnels BIATSS, et de prolonger et amplifier le plan de création d'emplois dans l'enseignement supérieur et dans la recherche.

3– Investir pour la société apprenante.

L'enseignement supérieur a besoin d'un financement adapté. Sans méconnaître le poids des contraintes budgétaires, il est nécessaire de trouver les moyens d'investir dans la société apprenante. Le comité a examiné de façon approfondie la question des droits d'inscription, dont l'augmentation généralisée est souvent présentée comme une solution incontournable. Il a écarté cette option au vu d'éléments détaillés dans le rapport, au nombre desquels le souhait de préserver un modèle social que notre pays n'est d'ailleurs pas le seul à défendre. Pour ces différents axes et leviers, le rapport présente un ensemble de quarante propositions concrètes qui constituent un plan d'action global.

[Télécharger l'intégralité du rapport](#)

ECONOMIE



Un point sur la GEMAPI et ses principaux décrets d'application

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 attribuent à compter du 1er janvier 2018, la « Gestion et la Prévention des Inondations (GEMAPI) » aux intercommunalités. Dans ce contexte de changements profonds, un certain nombre de textes d'application ont été publiés au Journal Officiel ces derniers mois : le décret « mission d'appui », le 30 juillet 2014, le décret digues le 14 mai

2015, et surtout le décret EPAGE-EPTB, le 22 août 2015

La loi NOTRe ajuste la GEMAPI

La loi NOTRe implique plusieurs nouveautés relatives à la compétence GEMAPI : la date butoir d'entrée en vigueur de la compétence est reportée au 1er janvier 2018 (article 76). La compétence GEMAPI fait l'objet d'un transfert en totalité et de façon automatique des communes vers l'échelon intercommunal. La loi MAPTAM avait déjà acté ce transfert automatique et complet en faveur des communautés d'agglomérations, les communautés urbaines et les métropoles, mais ne l'avait pas prévu pour les communautés de communes. La loi NOTRe rend ce transfert également automatique et complet pour les communautés de communes (III de l'article 64). La loi introduit une procédure simplifiée de création des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) et des Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) (article 76). Certes, la clause de compétence générale des départements est supprimée, mais ceux-ci conservent des capacités d'action en termes de solidarité territoriale (article 94).

Un décret important sur les EPAGE et les EPTB

Pour autant, les communes et leurs EPCI peuvent se regrouper afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versants, et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. Ainsi, la loi MAPTAM prévoit la possibilité de confier cette compétence à : des syndicats mixte de rivières « classiques », tel qu'il en existe aujourd'hui sur de nombreux bassins versants ; des EPAGE ; et des EPTB.

Pour plus de précision, un EPTB a pour vocation de « coordonner » et de « faciliter » la mise en œuvre des politiques de l'eau sur un bassin versant. Son périmètre peut regrouper plusieurs EPAGE, dont il assure alors la coordination. Un EPAGE a une vocation directement opérationnelle de maître d'ouvrage d'études et de travaux. Il doit assurer à la fois la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur son territoire de compétence. Le décret du 20 août 2015 précise les conditions que doivent respecter les périmètres des EPAGE et des EPTB. Le projet de loi Biodiversité, toujours en débat au Parlement, comprend aussi un article 32 ter qui généralise le mécanisme de "représentation-substitution" pour la compétence GEMAPI. Ainsi, à l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, les communes membres d'un syndicat de bassin versant qui exerce des missions relatives à cette compétence seront systématiquement substituées par l'EPCI au sein du syndicat (au lieu d'être, d'en certains cas, retirées de ce syndicat). Cette modification vise à conforter le rôle des syndicats de bassins versants.

Une possibilité de financement, mais pas de décret

Les collectivités qui exercent la compétence GEMAPI peuvent, selon la loi MAPTAM, instituer une taxe facultative plafonnée à 40€ par habitant et par an dont le produit est affecté à un budget annexe spécial. Le produit de la taxe est réparti entre les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Il est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI. Initialement, il avait été envisagé d'adopter un décret pour préciser les conditions de mise en œuvre de la nouvelle taxe affectée à la compétence GEMAPI. L'analyse conduite par les ministères concernés montre que ce décret n'est pas nécessaire, la loi MAPTAM ayant déjà modifié toutes les dispositions nécessaires du code générale des impôts. Une note de la Direction Générale des

ECONOMIE



Résultats du premier appel à projet URBACT III

Le 11 septembre 2015, le comité de suivi du programme d'échange entre villes européennes URBACT III a arrêté la liste des 21 réseaux URBACT III de conception et de planification, qui contribueront à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020, pour une croissance durable, intelligente et inclusive.

Mobiliser les villes françaises !

Seule la ville de Paris étant actuellement retenue comme partenaire, les villes françaises peuvent encore participer en se rapprochant des villes, chefs de file des réseaux sélectionnés, qui auront la charge de compléter leur réseau dans les

six mois à venir.

Présentation d'URBACT III

Le programme Urbact III, sur la lancée des deux précédents programmes, vise à renforcer la coopération entre villes européennes pour bâtir une stratégie urbaine durable et intégrée. Sur des thèmes économiques, sociaux et environnementaux, l'émergence d'une expertise européenne liée aux besoins locaux via ce programme se construit autour de trois axes :

- la structuration de réseaux transnationaux
- le renforcement des capacités locales
- la capitalisation et la dissémination des connaissances et des bonnes pratiques.

Les villes sélectionnées suite aux appels à projets pourront bénéficier d'un soutien financier, méthodologique, ainsi qu'en termes d'expertise et de formation. Chaque réseau obtiendra un budget compris entre 0,6 et 0,75 million d'euros, selon le nombre de partenaires. A l'issue du programme, il est prévu de capitaliser sur les axes : nouvelles économies urbaines, génération emploi, innovation sociale dans les villes et régénération durable des zones urbaines.

HABITAT



Les rencontres chercheurs-acteurs de l'habitat

Le Réseau des acteurs de l'habitat, en partenariat avec les associations nationales d'élus locaux - dont Villes de France - et l'Union sociale de l'habitat, organisera les «Troisièmes rencontres nationales chercheurs-acteurs de l'habitat». Cette journée se tiendra le mardi 17 novembre 2015 (9h30 – 16h45), à la Cité internationale universitaire de Paris (17, Boulevard Jourdan, 75014 Paris RER B, Cité Universitaire - Métro ligne 4, Porte d'Orléans).

Le format de la journée : le choix des échanges

En 2013, la première journée de rencontre entre les acteurs de l'habitat et le monde de la recherche avait permis de structurer un pont solide entre ces deux mondes, de contribuer à ce qu'ils travaillent davantage ensemble. La deuxième journée, l'année suivante, avait ainsi montré le potentiel de coopération sur de nombreux sujets : l'efficacité des aides publiques au logement ; la densité, entre volonté des politiques publiques et perception des habitants ;

la compréhension des usages des habitants confrontés à l'exigence de sobriété énergétique ; le parcours résidentiel des personnes à très faibles ressources ; les interrogations portées à la rénovation urbaine par la recherche de mixité sociale.

L'objectif de cette troisième journée est de franchir une nouvelle étape en identifiant plus précisément les axes de coopération et les pistes de recherche à privilégier dans le domaine du logement et de l'habitat. La journée sera aussi l'occasion de diffuser la troisième édition du panorama de la recherche : 100 recherches en cours ou récentes mises à jour depuis l'année dernière, plus de 70 nouvelles recherches recensées en 2015, 29 laboratoires recensés consacrant tout ou partie de leur activité à la recherche dans ce domaine.

La transition énergétique à l'honneur

La matinée sera consacrée à la collaboration entre chercheurs et acteurs autour de la question de la transition énergétique et écologique. Sujet éminemment actuel (loi sur la transition énergétique et la croissance verte, conférence mondiale Paris Climat) et essentiel car il engage notre génération sur des choix techniques, économiques, sociaux majeurs. Et thème fortement mobilisateur pour les acteurs de l'habitat : le mouvement Hlm qui aura signé quelques semaines auparavant l'ACTE Hlm (Agir pour le climat et la transition énergétique).

L'après-midi permettra de prendre connaissance d'un état des lieux critique de la recherche dans le domaine de l'habitat social conduite depuis cinq ans. Ce travail confié à Marie-Christine Jaillet par l'Union sociale pour l'habitat et la Caisse des Dépôts sera mis en débat afin de dégager les pistes de recherche et les coopérations qu'acteurs et chercheurs se proposent de construire.

Pour s'inscrire : <http://www.acteursdelhabitat.com/>

AGENDA

Judi 1er et vendredi 2 octobre - Bourg-en-Bresse

Congrès de Villes de France

Programme et inscription en ligne **15 octobre 2015 - Rueil-Malmaison**

Quels leviers pour renforcer l'attractivité des centres-villes ?

L'Institut des Centres-Villes en partenariat avec Villes de France et l'Association des maires d'Ile-de-France (AMIF) organise le jeudi 15 octobre à Rueil-Malmaison, un colloque sur les leviers de la politique du commerce pour renforcer l'attractivité des centres.

[Télécharger le programme](#)



CONGRÈS DE VILLES DE FRANCE JEUDI 1^{ER} & VENDREDI 2 OCTOBRE 2015

Les villes, forces vives des territoires



Inscrivez-vous
au plus vite !


Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi